

INTERVENTION DE ROGER MELLOUËT
PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'EVALUATION
ET DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Séance plénière du Conseil général du Finistère du 20 juin 2013
Décision modificative n°1 du budget 2013

(Seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Chaque année, avec le mois de juin et l'adoption de notre compte administratif, nous adoptons une première décision budgétaire modificative. Son premier intérêt est d'intégrer au budget primitif voté en janvier dernier, la totalité du résultat de l'exercice de l'an passé. Lors de notre dernière séance plénière, nous avons repris par anticipation le résultat disponible constaté au projet de compte administratif 2012 pour un montant de 41,7 M€. Le solde définitif pour 2012, comme nous l'avons vu avec la présentation du compte administratif, s'élève à 47,9 M€. Il nous reste donc à affecter un montant de 6,2 M€ qu'il est proposé d'intégrer en fonctionnement.

Concernant les autres éléments constitutifs de cette DM1, les montants en jeu sont somme toute modestes au vu du milliard d'euros de notre budget primitif.

En fonctionnement, les principales évolutions permettent d'intégrer les quelques recettes fiscales non prévisibles en janvier dernier à hauteur de 2 M€ ainsi qu'un apport du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique de 310 000 €.

Parmi les quelques nouvelles dépenses, 4,5 M€ sont dégagés pour le financement du RSA en raison de l'augmentation du nombre de demandeurs depuis le début de l'année et de la revalorisation de 2% de l'allocation à partir de septembre. On retrouve également quelques crédits nouveaux pour les bâtiments départementaux ou l'actualisation des contrats pour la desserte maritime et aérienne des îles.

Au vu des évolutions constatées – diminution des demandes d'APA et augmentation des demandes de PCH – 1,32 M€ sont également redéployés entre ses deux budgets.

En investissement, l'ensemble des opérations inscrites à cette DM1 relèvent de la mise à jour budgétaire en fonctionnement de l'état d'avancement des projets. Cela permet notamment de prévoir 2,5 M€ supplémentaires pour soutenir des projets portés par des partenaires.

Au final, le solde de cette DM1 est positif de 4,55 M€. L'emprunt maximum prévu au budget est donc réduit d'autant et s'élève donc désormais à 43,45 M€.

En conclusion, je vous propose de donner votre accord aux propositions budgétaires telles que résumées ci-dessus, ainsi qu'aux ajustements étudiés en commission et rendus nécessaires depuis la date de transmission des rapports.